

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 10/09/2020

Reçu en préfecture le 10/09/2020

Affiché le 11.09.2020

ID : 089-200039642-20200903-67_2020-DE

<p>DEPARTEMENT DE L'YONNE</p>	<p>Le trois septembre deux mille vingt à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.</p>
<p>ARRONDISSEMENT D'AVALLON</p>	<p>Étaient présents : <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. MURAT Olivier, <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : Mme BURGEVIN Véronique, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Michel, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : M. MUNIER Patrice, <i>Arthonnay</i> : M. LEONARD Jean-Claude, <i>Baon</i> : M. CHARREAU Philippe, <i>Bernouil</i> : M. FOURNILLON Dominique, <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : Mme GIBIER Pierrette, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. BRIGAND Jean-Pierre, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. HACQUIN Denis, <i>Dannemoine</i> : M. KLOËTZLEN Eric, <i>Dyé</i> : M. DURAND Olivier, <i>Epineuil</i> : Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. CAILLIET Jean-Bernard, M. DEPUYDT Claude, <i>Fulvy</i> : M. HERBERT Robert, <i>Gigny</i> : M. REMY Georges, <i>Jully</i> : M. FLEURY François, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : M. KLAPWIJK Ilan, <i>Mélisey</i> : M. BOUCHARD Michel, <i>Molomes</i> : M. BUSSY Dominique, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : M. GONON Jean-Louis, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : M. GOUX Jean-Luc, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : Mme DAL</p>
<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE</p>	<p>DEGAN MASCRESZ Anne-Marie, <i>Pimelles</i> : M. RETIF Adrien, <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge, <i>Ravières</i> : M. FOREY Vincent, <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. NEVEUX Jacky, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M. LEMAIRE Benjamin, <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : M. MARONNAT Jean-Louis, <i>Serrigny</i> : Mme THOMAS Nadine, <i>Stigny</i> : M. DE DEMO Paul, <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. ROY Yohan, Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. NICOLLE Régis, <i>Tissey</i> : M. LEVOY Thomas, <i>Tonnerre</i> : Mme AGUILAR Dominique, M. CLECH Cédric, M. DROUVILLE Michel, M. FICHOT Jean-François, M. LENOIR Pascal, M. LETRILLARD Laurent, M. MANUEL Lucas, Mme ORGEL Emilie, Mme PRIEUR Chantal, M. ROBERT Christian, Mme TOULON Sylviane, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine, <i>Tronchoy</i> : M. DEZELLUS Emmanuel, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Vézennes</i> : Mme BORGHI Micheline, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : Mme CHAMPAGNE-MANTEAU Nadine, <i>Vireaux</i> : M. PONSARD Josée.</p>
<p>Nombre de conseillers :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En exercice : 74 - Présents : 63 - Absent(s) : 3 - Pouvoir(s) : 8 - Votants : 71 	<p>Excusés ayant donné pouvoir : <i>Epineuil</i> : Mme JOUVEY Maryline (a donné pouvoir à Mme SAVIE-EURSTACHE Françoise, <i>Flogny La Chapelle</i> : Mme DRUJON Nathalie (a donné pouvoir à M. DEPUYDT Claude, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine (a donné pouvoir à M. BETHOUART Serge), <i>Lézennes</i> : Mme RIS Jeannine (a donné pouvoir à M. KLAPWIJK Ilan), <i>Tonnerre</i> : Mme BAILICHE Bahya (a donné pouvoir à M. LENOIR Pascal), Mme BENOIT Gaëlle (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme DUFIT Sophie (a donné pouvoir à M. ROBERT Christian), <i>Yrouerre</i> : M. PIANON Maurice (a donné pouvoir à M. PROT Dominique).</p>
<p>Délibération n° 67-2020</p>	<p>Absents excusés : <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, <i>Viviers</i> : M. PORTIER Virgile.</p> <p>Absents non excusés : <i>Tonnerre</i> : M. HAMAM Nabil.</p> <p>Secrétaire de séance : M. LEMAIRE Benjamin</p> <p>Date de convocation : 28 août 2020</p>

Objet :

SCOLAIRE, ENFANCE, JEUNESSE

Frais de fonctionnement des écoles primaires

Participation des communes extérieures ou rattachées au territoire communautaire – Année scolaire 2019-2020

La présidente rappelle que, suite au transfert de la compétence « scolaire », le conseil communautaire doit délibérer pour fixer le montant des frais de fonctionnement à appeler aux communes extérieures ou rattachées au territoire communautaire pour les écoles primaires.

Vu les statuts de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » (CCLTB) et l'arrêté préfectoral N° PREF/DCPP/SRC/2016/0393 en date du 30 août 2016 portant sur la prise de compétence « scolaire » par la CCLTB,

Vu le Code de l'éducation et notamment son article L. 212-8 qui dispose que « (...) Lorsque les compétences relatives au fonctionnement des écoles publiques ont été transférées à un établissement public de coopération intercommunale, le territoire de l'ensemble des communes constituant cet établissement est assimilé, pour l'application du présent article, au territoire de la commune d'accueil ou de la commune de résidence et l'accord sur la répartition des dépenses de fonctionnement relève de l'établissement public de coopération intercommunale »,

Considérant que le coût net de fonctionnement des écoles primaires (maternelles et élémentaires) du territoire de la CCLTB établi d'après le compte administratif 2019, s'élève à 1 318 323,32 €,

Considérant que les écoles du Tonnerrois en Bourgogne accueillent 1 170 élèves sur l'année scolaire 2019-2020,

Considérant ainsi que le montant net par élève des frais de scolarité s'élève à 1 126,77 €,

Madame la présidente précise :

- Que le nombre d'élèves pris en compte découle des effectifs transmis par les directions des établissements scolaires à la rentrée 2019,
- Que le montant des frais de scolarité par élève ne sera pas proratisé en cas de déménagement en cours d'année,
- Que le montant des frais de scolarité pourra être proratisé dans la situation d'une garde alternée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	70	pour
	0	contre
	1	abstention

FIXE le montant net par élève primaire des frais de scolarité pour les communes extérieures ou rattachées (selon le détail des dépenses et recettes figurant en annexe 1 de la présente délibération).

AUTORISE la présidente à prendre toute décision et signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

La présidente,
Anne JERUSALEM.



La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).

Annexe 1 à la délibération n° 67-2020 du 03.09.2020
Détail des dépenses et recettes de fonctionnement des écoles primaires du
« Tonnerrois en Bourgogne »

Chapitre/article et Libellés	CA 2019
011 "Charges à caractère général"	399 854,59 €
6042 "Achats de prestations de services"	38 378,00 €
60611 "Eau et assainissement"	5 664,93 €
60612 "Energie-Electricité"	28 335,98 €
60613 "Chauffage urbain"	26 642,86 €
60621 "Combustibles"	155,40 €
60622 "Carburants"	1 214,01 €
60623 "Alimentation"	1 887,85 €
60628 "Autres fournitures non stockées"	355,11 €
60631 "Fournitures d'entretien"	6 912,74 €
60632 "Fournitures de petit équipement"	6 745,27 €
60633 "Fourniture de voirie"	- €
60636 "Vêtements de travail"	1 060,16 €
6064 "Fournitures administratives"	1 748,07 €
6067 "Fournitures scolaires"	55 626,82 €
6068 "Autres matières et fournitures"	295,95 €
611 "Contrats de prestations"	5 321,98 €
6135 "Locations mobilières"	21 802,90 €
614 "Charges locatives et de copropriété"	1 393,13 €
61521 "Entretien terrains"	5 637,36 €
615221 "Bâtiments"	12 599,50 €
61551 "Matériel roulant"	306,09 €
61558 "Autres biens mobiliers"	240,00 €
6156 "Maintenance"	10 924,09 €
6161 "Multirisques"	13 365,00 €
6162 "Assurance obligatoire dommage - construction"	- €
6168 "Autres"	499,23 €
617 "Etudes et recherches"	480,00 €
6182 "Documentation générale et technique"	75,90 €
6184 "Versements à des organismes de formation"	- €
6185 "Frais de colloques et séminaires"	101,30 €
6226 "Honoraires"	358,80 €
6228 "Divers"	85,88 €
6231 "Annonces et insertions"	181,84 €
6238 "Divers"	1 740,00 €
6247 "Transports collectifs"	29 080,14 €
6251 "Voyages et déplacements"	98,33 €
6261 "Frais d'affranchissement"	1 265,49 €
6262 "Frais de télécommunication"	12 416,75 €
627 "Services bancaires et assimilés"	- €
6283 "Frais de nettoyage des locaux"	2 953,94 €
6284 "Redevance incitative"	5 382,35 €
62874 "A la caisse des écoles"	815,90 €
62875 "remboursement de frais aux communes"	97 271,65 €
62878 "A d'autres organismes"	220,90 €
6288 "Autres services extérieurs"	212,99 €
012 "Charges de personnel"	964 911,10 €
66 "Charges financières"	3 486,75 €
67 "Charges exceptionnelles"	- €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (a)	1 368 252,44 €
013 "Atténuation de charges"	14 944,99 €
74 Dotations subventions participations (FCTVA)	23 157,14 €
75 Autres produits de gestion courante	3 864,67 €
77 Produits exceptionnels	7 962,32 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT (b)	49 929,12 €
SOLDE (c = a - b)	1 318 323,32 €
Nombre d'élèves sur l'année scolaire 2019-2020	1 170
Montant net par élève des frais de scolarité	1 126,77 €